

ÉVALUATION en STAGE

Conseils d'utilisation des documents

Chaque évaluation de stage comporte deux documents :

- un bilan de stage
- une fiche de synthèse des acquisitions des compétences en stage.

Ces documents sont à remplir lors de l'entretien de fin de stage avec l'étudiant.

Les documents originaux sont conservés à l'IFSI, dans le dossier de l'élève.

PARCOURS D'ÉVALUATION

	TUTEUR	ÉTUDIANT
FICHE N° 1 Bilan de stage	<ul style="list-style-type: none">• Rédige une synthèse globale portant sur :<ul style="list-style-type: none">– l'acquisition des éléments de compétences ;– le comportement en stage (respect des personnes et des consignes). <p>→ Signe la fiche</p>	<ul style="list-style-type: none">• Conserve une copie dans le portfolio.
FICHE N° 2 Acquisition des compétences en stage	<ul style="list-style-type: none">• Évalue les critères d'acquisition de compétences, sur la base des indicateurs mentionnés dans le portfolio de l'étudiant.• Évalue la réalisation des actes, activités et techniques de soins. <p>→ Signe la fiche</p>	<ul style="list-style-type: none">• Remplit en même temps la fiche du portfolio intitulée « Mon parcours, acquisition des compétences », qui reprend les mêmes données dans une vision globale de l'ensemble des stages. <p>→ Signe la fiche</p>

Extrait de l'article 55 de l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier

« [...] À l'issue de chaque stage, les responsables de l'encadrement évaluent les acquisitions des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Le formateur de l'institut de formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose à la commission d'attribution des crédits de formation définie à l'article 59 la validation du stage.

En cas de difficulté, un entretien entre le tuteur ou le maître de stage, le formateur de l'institut de formation et l'étudiant est préconisé. Son contenu est rapporté aux membres de la commission d'attribution des crédits de formation. »

Extrait du référentiel de formation (annexe III)

Les objectifs de stage :

Le stage doit permettre aux étudiants :

- d'acquérir des connaissances ;
- d'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles ;
- de centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité ;
- de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- de reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose ;
- de prendre la distance nécessaire et de canaliser ses émotions et ses inquiétudes ;
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- de confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d'autres étudiants.

Documentation associée

Pour plus d'informations sur les modalités d'évaluation, vous pouvez vous reporter :

- à l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier ;
- au référentiel de compétences et au référentiel de formation, publiés en annexe de cet arrêté ;
- au Portfolio de l'étudiant.

Ces textes sont consultables dans le recueil *Profession Infirmier*, édité par Berger-Levrault.